



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

**Numéro de la demande :** 2016-0689  
**Demande :** B.4.6 – Demande visant à remplir les conditions d'homologation d'un produit ayant obtenu une homologation complète  
**Produit :** XtendiMax muni de la technologie VaporGrip  
**Numéro d'homologation :** 31896  
**Matière active (m.a.) :** Dicamba  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2661784

### But de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation du produit XtendiMax muni de la technologie VaporGrip. Les conditions de l'homologation complète de ce produit incluaient la présentation d'informations sur les caractéristiques de corrosion de la matière active ainsi que d'études sur sa stabilité à l'entreposage.

### Évaluation des propriétés chimiques

Le demandeur a transmis les données nécessaires pour remplir les conditions de l'homologation complète, les informations sur les caractéristiques de corrosion de la matière active ainsi que les études sur sa stabilité à l'entreposage. Tous ces renseignements ont été examinés et jugés acceptables. Ainsi, les exigences relatives aux propriétés chimiques du produit XtendiMax muni de la technologie VaporGrip ont été remplies.

### Évaluation sanitaire, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, ni évaluation environnementale ou évaluation de la valeur n'est requise pour cette demande.

### Conclusion

L'Agence de la réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'examen des données transmises pour remplir les conditions de l'homologation complète du produit en question. À la lumière des résultats de cet examen, les conditions de l'homologation complète ont été remplies et le produit est admissible à l'homologation complète.

### Références

2605659 2016, MSL0027196 - Storage Stability and Corrosion Data to Support the Registration of MON 119096 as an End Use Herbicide, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.